

PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 68.*

Ont voté non:

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 6.*

Rapport N° 157

concernant les modifications du plan directeur cantonal relatives à la gestion des déchets et les modifications du plan de gestion des déchets¹

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Es wäre übertrieben zu sagen, dass die FDP-Fraktion diesen Bericht mit viel Interesse zur Kenntnis genommen hat. Dies ist einerseits damit zu erklären, dass die allgemeinen Ziele unbestritten sind und dass die meisten Änderungen Vollzug von anderen Bestimmungen sind. Andererseits sind die dazugehörigen Massnahmen sehr technisch formuliert und deren Konsequenzen im Alltag sind schwierig abzuschätzen. Je länger je mehr erhält der kantonale Richtplan mit seinen Sachplänen den Status eines Gesetzes. Diese Entwicklung ist nicht unbedenklich.

Die Mehrheit des Grossen Rates war bei der Beratung des Bau- und Raumplanungsgesetzes damit einverstanden, dass die Genehmigung des kantonalen Richtplanes in die Kompetenz des Staatsrates gehört, weil sonst die Verfahren zu lange dauern würden. Mit der Ausarbeitung von Sachplänen darf aber der politische Prozess nicht umgangen werden. Deshalb muss der Staatsrat seine Verantwortung wahrnehmen und dem Vernehmlassungsverfahren und den eingereichten Stellungnahmen die nötige Beachtung schenken. Er darf die Pläne nicht nur von der technischen Seite her sehen, sondern muss alle Konsequenzen in Betracht ziehen.

Die Abfallbewirtschaftung zum Beispiel wird in Zukunft eine der grossen Herausforderungen unserer Gesellschaft sein. Es gilt einmal mehr, in der Raumplanung zwischen den Zielen einer idealen Planung, der Rechtssicherheit und der ökonomischen und der gesellschaftlichen Realität ein Gleichgewicht zu finden. Wenn der kantonale Richtplan innerkantonal wie ein Gesetz Einfluss nimmt, ist er in der interkantonalen Zusammenarbeit ein Papiertiger. Zwar legt er bei den Zielen die Sicherstellung der interkantonalen Koordination im Bereich Abfallanlagen fest. Die technische

Verordnung über Abfälle legt die Anforderungen an Deponien, Verbrennungs- und Kompostieranlagen fest und verpflichtet die Kantone, ihren Bedarf festzulegen. Es besteht aber keine gesetzliche Grundlage, die Annahme von ausserkantonalen Inertstoffen zu regeln und so kommen zum Beispiel 90% der Inertstoffe in der Inertstoffe von Monthey vom Kanton Waadt.

Was ich im Bericht nicht gefunden habe, ist die ganze Frage der Recyclingproblematik. Wie oben gesagt, wird die Abfallfrage immer wichtiger und das Recyceln ist eine Wissenschaft und eine blühende Industrie geworden. Es entstehen neue Berufe. Es ist im Interesse aller, dass auch diese Sparte ökologisch und ökonomisch betrieben werden kann und dass diesen Betrieben gebührende Zonen zugewiesen werden können. Mit diesen Überlegungen nimmt die FDP-Fraktion Kenntnis vom vorliegenden Bericht.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Notre groupe a pris connaissance du rapport 157. Les remarques que nous avons faites lors de la mise en consultation ont été prises en compte et nous n'entrerons pas dans tous les détails.

Par contre, lors de cette même consultation, nous avons fait part de notre souci quant aux anciennes décharges, comme la Pila. Même si la problématique des sites pollués fait partie d'un chapitre particulier dans le plan directeur, notre inquiétude demeure quant à l'apparition d'autres problèmes du même type aussi longtemps que tous ces sites ne sont pas assainis. Avec ces remarques, nous prenons acte des modifications à ces deux plans.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Die SVP-Fraktion dankt dem Staatsrat für die Zustellung dieses ausführlichen Berichts Nr. 157 im Bereich der Abfallbewirtschaftung und der Änderung der kantonalen Abfallplanung. Im Bereich der Abfallbewirtschaftung wurden nennenswerte Fortschritte erzielt. Es ist von grosser Bedeutung, dass die Natur in Zukunft nicht unter der Abfallbewirtschaftung leidet, beispielsweise in der Abfallgrube «La Pila», wo das Wasser verschmutzt wurde. Sonst wird uns das blaue Gold die Antwort geben! In diesem Sinne nimmt die SVP-Fraktion diesen Bericht zur Kenntnis.

Bussard Christian (PDC/CVP, GR). Au terme de l'examen de ce rapport 157, le groupe démocrate-chrétien déclare sa satisfaction et remercie le Conseil d'Etat, respectivement la DAEC et son service, pour le travail et les propositions de modification du plan directeur cantonal et du plan de gestion des décharges. Notre groupe relève avec satisfaction que pour des grands chantiers, le maître d'œuvre doit trouver un lieu de décharge à proximité immédiate du chantier de manière à limiter au maximum les transports. Liée directement au permis de construire, l'autorisation d'ouvrir la décharge ne devrait pas forcément être exclusive toutefois pour les besoins du chantier mais être ouverte pour d'autres chantiers, dans la mesure bien sûr où le volume du stockage le permet et n'affecte pas outre mesure le délai imparti pour sa remise en état. A ce titre, l'introduction d'un délai pour la remise en état

¹ Texte du rapport pp. 2118ss.

après les travaux est justifiée. Par contre, il ne devrait pas être impératif au point que le maître d'œuvre doive acheter des matériaux de remblai pour éviter des pénalités de retard en cas de manque de matériaux pour terminer la remise en état.

Notre groupe partage les craintes de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions suite au constat du peu de réserves de possibilité de stockage des matériaux inertes et d'excavation pour ces prochaines années, en particulier dans les districts glânois, veveysan et dans les environs de la ville de Fribourg. Des solutions doivent être trouvées rapidement par le biais d'un assouplissement des procédures d'enquête pour la création de décharges de minime importance et d'un assouplissement également des directives qui sont proposées dans les fiches du plan directeur cantonal ou celles du plan de gestion des décharges.

Pour pallier cette problématique, le groupe démocrate-chrétien propose deux premières pistes, d'une part, abaisser de 20 000 m³ à 10 000 m³ le volume minimal pour les vertus d'une décharge de matériaux inertes ou d'excavation. Une disposition allégée figure déjà dans une des fiches du plan directeur mais avec le fardeau de la preuve qu'il s'agisse bien d'une amélioration pour l'exploitation agricole. Or, le groupe démocrate-chrétien estime que ce critère ne doit pas être le seul pour obtenir le droit d'ouvrir une décharge minime. D'autre part, et lié directement avec la proposition de modification ci-avant, notre groupe est d'avis que le coefficient de remblayage entre la surface considérée et le volume à mettre en place, doit être ramené à 5 m³ par m² à une moyenne de 3 m³ par m². Au besoin et en fonction de l'importance de la décharge, ce coefficient serait évolutif et partir de 50 000 ou 60 000 m³, un coefficient de 7 m³ pourrait être un minimum imposé. Avec ces quelques remarques et ses remerciements réitérés envers les auteurs, le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport 157 et pose encore les deux questions suivantes. Où en est la loi sur la gestion des déchets? Comment le Conseil d'Etat pense-t-il régler la problématique de l'apport des matériaux en provenance des cantons voisins?

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, un rappel: le plan de gestion des déchets a été adopté il y a déjà un certain nombre d'années, c'était le 19 avril 1994, par le Conseil d'Etat. Il a connu, bien sûr, plusieurs adaptations depuis cette date. Puis, conformément aux exigences fédérales, le plan de gestion des déchets et le plan directeur cantonal doivent être coordonnés et leur contenu doit être adapté simultanément. Les présentes modifications du plan de gestion des déchets du plan directeur cantonal ont pour but de répondre – ça a été relevé par plusieurs d'entre vous – au manque de capacité de stockage des matériaux inertes et de fixer des critères pour la gestion des matériaux d'excavation et terreux non pollués face à l'évolution des filières de traitement des déchets organiques. Pour le stockage des matériaux inertes, il s'agit de répondre aux besoins urgents en nouvelles décharges contrôlées pour matériaux inertes, abrégées «DCMI», dans les districts de la Sarine, de la Singine et de la Veveyse. Le

plan directeur cantonal fixe les principes pour l'autorisation de nouvelles installations et le délai d'ouverture des sites de réserve. La liste des sites disponibles et des sites de réserve a été mise à jour. Dorénavant, l'ajout de nouveaux sites pour les DCMI se fera par la modification du rapport explicatif du plan directeur cantonal, à savoir par ordonnance du Conseil d'Etat sans consultation publique. Les adaptations seront ainsi facilitées mais il faudra respecter les critères du plan directeur cantonal et du plan de gestion des déchets. La mise en place des DCMI devra cependant suivre les procédures de légalisation telles que la mise en zone et la demande de permis. A ce sujet, à propos de la remarque du député Bussard, qui souhaite alléger les procédures: je précise qu'il faut aussi respecter le droit des propriétaires, respectivement des riverains, d'une part et, d'autre part, aussi avoir des dossiers bien ficelés. Nous avons actuellement différents dossiers, qui ne sont pas toujours extrêmement bien ficelés. Cela ouvre des procédures de recours, respectivement du temps à perdre autant pour les communes que pour les services de l'Etat. La problématique des matériaux d'excavation et terreux non pollués n'était jusqu'à ce jour pas traitée dans le plan de gestion des déchets. La priorité pour l'utilisation des matériaux d'excavation propres reste la remise en culture des gravières et carrières. Des définitions et principes sont introduits pour l'implantation de nouvelles décharges terreuses, appelées «décharges contrôlées pour matériaux inertes restreintes aux matériaux d'excavation», dont l'abréviation – vous l'avez vu – est «DCMI-ME». Les critères d'autorisation pour les modifications de terrain sont également définis, notamment en raison de la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Pour l'élimination des déchets organiques, la modification apportée concerne l'obligation de valoriser les déchets organiques dans une installation autorisée s'ils ne sont pas traités sur le lieu de production. Les communes ou les privés pourront acheminer les déchets organiques non valorisés sur place vers une installation autorisée de leur choix. Je rappelle qu'aujourd'hui il y a des obligations, ce ne sera plus le cas à l'avenir.

Suite à la consultation publique, le Conseil d'Etat a apporté quelques modifications au projet en ce qui concerne le délai d'ouverture des sites DCMI de réserve, la possibilité de l'introduction d'une taxe sur le stockage définitif des matériaux. A ce sujet, je précise que nous n'avons pas prévu dans le programme gouvernemental de mettre des taxes, néanmoins – j'ai déjà eu l'occasion de l'annoncer – en principe dans le courant 2010, nous proposerons une loi spéciale ou une modification de la loi sur la gestion des matériaux dans le sens d'introduire une taxe qui va dans la direction d'augmenter les coûts mais qui aura aussi comme conséquence de réduire l'attrait pour les autres cantons, cela me paraît important suite aux remarques qui ont été faites.

En ce qui concerne les autres remarques. Le député Brönnimann a parlé de nappes phréatiques polluées. Je rappelle que la Pila est un problème grave évidemment. Ça va coûter cher, tout le monde le sait, cela va durer un certain nombre d'années. Mais, à ma connaissance, nous n'avons pas pollué de sources, j'aimerais quand

même le rappeler! Il n'y a aucune nappe phréatique qui a été polluée.

Concernant les autres remarques du député Bussard, je rappelle que le délai imposé, c'est lorsqu'il n'y a pas de mise en zone, c'est seulement par autorisation. Un délai de deux ans est imposé, sinon c'est une modification de zone. Je précise que quand il y a une modification de zone, il n'y a pas de délai imposé. Donc, en principe, sous réserve de vérification, il ne devrait pas y avoir, pour certaines décharges, l'ordre d'acheter des matériaux pour tenir les délais, puisque nous n'imposons pas les délais. Mais, encore une fois, pour des petites surfaces où il n'y a pas de modification de zone, c'est deux ans.

En ce qui concerne les deux autres remarques. Tout d'abord, le coefficient de remblayage, de passer – nous l'avons prévu – à 5 mètres. Je vais examiner la question, respectivement faire des propositions au Conseil d'Etat, peut-être dans ce sens. En tout cas, je vais analyser l'opportunité d'un coefficient progressif en fonction de la grandeur des décharges, ça mérite une analyse. Par contre, en ce qui concerne votre proposition de passer de 20 000 m³ à 10 000 m³, je rappelle que dans la loi sur l'aménagement du territoire, nous avons prévu 20 000, donc on ne peut pas le changer. Mais je précise tout de même – vous l'avez certainement vu dans le rapport – normalement, nous devrions prévoir 100 000 m³ en fonction de la jurisprudence du Tribunal fédéral. Dans ce domaine, nous sommes descendus déjà, dans la LATeC, à 20 000 m³.

Avec ces quelques considérations, j'espère avoir répondu aux remarques. Je vous prie bien sûr de prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 165 sur le postulat P2010.07 Josef Fasel/Elian Collaud (flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du principe du développement durable)¹

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Wir danken dem Staatsrat für diesen interessanten und aufschlussreichen Bericht. Interessant sind die Auflistungen der Zahlen im Einzelnen und deren Entwicklung, sowohl auf Kantons- als auch auf Bundesebene. Das Postulat wurde seiner Zeit eingereicht im Wissen und in der Sorge um die Qualität und den Zustand der Strassen, der weiteren Entwicklung des regionalen als auch des öffentlichen Verkehrs und der Entwicklung der Radwege, über welche wir zwischenzeitlich abgestimmt haben.

Aus dem Rapport geht hervor, dass die zur Verfügung stehenden Mittel für den Unterhalt gemäss eines ehemaligen Postulatskollegen Dorand nicht genügen und sich der Zustand der Kantonalstrassen verschlechtert hat. Das ist auch aus der Tabelle «Aufwendungen beim Tiefbauamt für den betrieblichen und baulichen Unterhalt» ersichtlich. Wir dürfen das Strassennetz nicht

aus finanziellen Gründen ausbluten lassen. Jährlich werden nur gerade 2,1% des Strassennetzes erneuert. Das heisst, alle 50 Jahre, was absolut ungenügend ist. 3–5% wäre das Minimum. Dasselbe ist bei den Kunstbauten der Fall, wobei bei diesen die Risiken und Folgen einer Vernachlässigung wesentlich schwerwiegender sind. Im Bereich des baulichen Unterhaltes ist mit der zunehmenden Last der Transportfahrzeuge und der Frequenz die Situation ebenfalls gravierend. Es muss auch hier von Nachholbedarf gesprochen werden.

Der Bericht nimmt unsere damaligen Bedenken und unsere Sorge um den Zustand des kantonalen Strassennetzes und der zur Verfügung stehenden Mittel auf und macht klar und deutlich, wo und wie die Prioritäten in nächster Zeit gesetzt werden müssen. Eigentlich wäre es wünschenswert, wenn diese Auflistung jährlich rollend mit den getätigten Ausgaben und den zu realisierenden Ausgaben abgeglichen würde. In diesem Sinne danken wir dem Staatsrat für den Bericht und euch Kolleginnen und Kollegen Grossräte bitten wir, dieser Tatsache Rechnung zu tragen.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de ce rapport. Il met en évidence plusieurs problèmes et inquiétudes que nous avons. Tout d'abord, il y a l'augmentation constante des immatriculations dans notre canton, + 27% en dix ans. Cela nous démontre sans équivoque qu'il est grand temps de mettre sur pied le RER fribourgeois et de favoriser la mobilité douce. En effet, nous sommes amenés à être beaucoup plus mobiles que par le passé et en l'absence d'infrastructures adaptées, le recours à la voiture privée est souvent le seul moyen. Deuxièmement, l'augmentation des charges de trafic en passant au 40 tonnes en 2005 a pour effet d'accélérer encore l'usure de nos routes. Vous savez que l'Union européenne envisage l'introduction des 60 tonnes. Nous sommes donc très inquiets par rapport aux coûts que cela engendrerait si la Suisse devait également les introduire, sans parler de tous les autres problèmes. Une motion a d'ailleurs été déposée par notre groupe la semaine passée à ce sujet. Enfin, il serait judicieux que les recettes provenant du trafic routier couvrent au moins les besoins pour l'entretien et l'amortissement des travaux routiers, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Avec ces remarques, notre groupe prend acte de ce rapport.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Die SVP nimmt mit Interesse Kenntnis vom Bericht Nr. 165 «Einnahmen und Ausgaben im Bereich des Strassenverkehrs auf der Grundlage der nachhaltigen Entwicklung». Die SVP stellt fest, dass der Strassenverkehr eine der besten Milchkühe im schweizerischen Staatswesen ist. Einnahmen Bund: 7 Milliarden Franken, Einnahmen Kanton: 77 Millionen Franken (Motorfahrzeugsteuern) und 77 weitere Millionen vom Bund. Total sind dies zirka 154 Millionen Franken Einnahmen für den Kanton, zweckgebunden und nicht zweckgebunden. Dem Punkt 3.3.1 «Öffentlicher Verkehr» entnehmen wir eine Zusammenstellung über die gefahrenen Kilometer. Diese ist zwar interessant, uns interessiert aber mehr eine Aufstellung der Beiträge, die jährlich in den öffentlichen Verkehr fliessen.

¹ Texte du rapport pp. 2277ss.